

LA LETTRE DU CNCEJ

NUMÉRO
83



Meilleurs Voeux

Best wishes - Mejores deseos - Beste Wünsche

SOMMAIRE

- 2 Le Mot du Président Guillaume LLORCA**
- 4 Etat des lieux sur la dématérialisation**
 - La dématérialisation de l'expertise judiciaire en France : outils, pratiques et enjeux
 - Retour sur la Journée des Référents Régionaux OPALEXE (RRO)
- 10 Le point des Commissions**
 - Groupe de travail Paiement des Expertises pénales : le Sénat vote la dévalorisation des paiements !
 - Commission IA - Usages de l'intelligence artificielle par les experts de justice : résultats d'un sondage et perspectives
- 12 Hommages à Jacques ROMAN**
- 14 Participez au Colloque CNB/CNCEJ 2026**

Le Mot du Président : Guillaume LLORCA

Vœux et perspectives 2026

MES CHERS CONFRÈRES,

Alors que s'ouvre l'année 2026, au nom du Conseil National et des 25 administrateurs, Je vous présente mes vœux les plus sincères de santé, d'équilibre personnel, de réussite professionnelle et de joie partagée. Ces vœux sont ceux d'un Président, mais aussi ceux d'un confrère pleinement conscient des responsabilités, des exigences et parfois des contraintes qui accompagnent l'exercice de notre mission d'expert de justice.

L'année 2025 n'aura pas été une année facile pour notre pays. Les tensions politiques, économiques et sociales, l'instabilité gouvernementale, l'absence durable de visibilité budgétaire et les attaques répétées contre l'État de droit ont mis à l'épreuve la solidité de nos institutions. Pourtant, elles ont tenu. Elles tiennent parce que notre droit est solide, parce qu'il repose sur des principes éprouvés, et parce que notre société demeure profondément attachée au refus de toute forme de violence.

Dans ce contexte exigeant, la justice demeure un repère essentiel. Elle structure le débat, transforme le conflit et garantit que la raison prévaut sur la force. Ce qui, au regard des bruits du monde actuel semblerait presque à contre-courant, mais avec un œil plus averti, il s'agit là de la défense des valeurs fondamentales de notre République.

L'expert de justice y occupe une place singulière. Ni juge, ni partie, simple technicien, il est un tiers indépendant, investi d'une mission de confiance, chargé d'éclairer des faits techniques le citoyen et la juridiction par une analyse rigoureuse, loyale et objective. Cette position appelle compétence, intégrité, indépendance et sens aigu des responsabilités.

Nous traversons parallèlement une rupture technologique majeure qui transforme durablement nos usages personnels et professionnels. L'accès à des bases de connaissances d'une ampleur inédite et le développement accéléré des outils numériques ouvrent des perspectives considérables de progrès scientifique et technique. Ces évolutions constituent des opportunités réelles, à condition qu'elles soient utilisées avec discernement. Le savoir automatisé ne peut se substituer au raisonnement humain. Il doit être encadré, vérifié et sourcé. La machine ne remplacera jamais l'expérience, l'indépendance de jugement, la responsabilité personnelle et l'éthique professionnelle qui fondent la légitimité de l'expert de justice. Elle ne peut rédiger un rapport d'expertise dans son intégralité et encore moins porter l'analyse humaine, technique et morale qui constitue le cœur de notre mission.

Le besoin de justice demeure immense et clairement perceptible. Il traverse l'ensemble de la société et s'exprime dans tous les domaines du droit. Il est le reflet d'un monde de plus en plus complexe, technique et exigeant, mais aussi d'une société en quête de sens, d'équité et de vérité. À vous, les onze mille experts de justice qui composez le Conseil national que j'ai l'honneur de présider, je veux redire la détermination totale du Conseil national, de ses administrateurs et de l'ensemble des présidents de compagnies à porter votre voix, défendre vos conditions d'exercice et votre indépendance, quelle que soit votre spécialité ou votre pratique.

Notre diversité techniques est une richesse. Elle impose une écoute permanente, un dialogue constant et une représentation équilibrée.

Elle nous oblige également à faire émerger une parole commune, claire et audible auprès des institutions. Le Conseil national s'attache à être ce lieu de convergence, au service d'une expertise judiciaire forte, reconnue et respectée. Soyez persuadé de mon engagement total en ce sens.

L'année 2026 constitue une étape importante de notre mandature.

Deuxième année de l'action engagée, elle verra la poursuite et la concrétisation de projets inscrits dans la continuité des présidences successives.

Cette continuité est une condition de crédibilité et d'efficacité. Nous poursuivrons sans relâche notre engagement afin de continuer à mériter, par un travail exigeant, rigoureux et sincère, notre place au sein de l'institution judiciaire.

La formation demeure un pilier essentiel de cette ambition. Elle garantit la compétence, l'actualisation des savoirs et l'harmonisation des pratiques. L'échange interprofessionnel est tout aussi indispensable. Il favorise le dialogue entre experts, magistrats, avocats et universitaires, dans une logique de compréhension mutuelle. La régulation des pratiques et des méthodes contribue à assurer la qualité des expertises et leur sécurité juridique. Enfin, la communication de nos actions est nécessaire pour mieux faire connaître nos missions, nos contraintes et notre valeur ajoutée.

Dans un contexte budgétaire extrêmement contraint, la question des délais de paiement demeure une préoccupation majeure. Si la qualité de nos travaux est unanimement reconnue par les magistrats du fond, l'absence de solutions opérationnelles et les propositions visant à allonger encore les délais de règlement, notamment en matière pénale, sont inacceptables. Nous avons alerté la Chancellerie sur les conséquences graves de telles orientations, qui risqueraient d'entraîner une désaffection tant quantitative que qualitative des experts de justice. Le respect du travail accompli passe aussi par le respect des engagements financiers de l'État. Nous poursuivrons cette action en 2026 avec détermination et sans complaisance.

Au-delà de ces enjeux matériels, nous devons rester vigilants face aux attaques, parfois violentes, qui visent désormais l'ensemble des acteurs de la justice. Magistrats, personnels pénitentiaires, avocats et experts sont exposés, parfois au péril de leur sécurité. Nous leur exprimons notre solidarité. Remettre en cause la légitimité du processus juridictionnel, c'est fragiliser notre capacité collective à vivre ensemble dans un cadre apaisé et respectueux de l'État de droit.

Au contact direct du justiciable, dans le respect du principe de la contradiction, l'expert de justice participe pleinement à cette œuvre essentielle. Par sa pédagogie, sa rigueur et son humanité, il contribue à faire accepter une réalité technique parfois complexe, appelée à se transformer en décision juridique comprise et, autant que possible, acceptée.

Le rayonnement du Conseil national dépasse les frontières nationales. Avec le soutien de la délégation aux relations internationales, notre institution poursuit son action en Europe. Je salue tout particulièrement l'engagement du Professeur Ludes, qui assume la présidence d'EuroExpert au nom du Conseil national et contribue à la reconnaissance de l'expertise française sur la scène européenne.

Plus de deux mille ans après Thucydide, son enseignement demeure d'une grande modernité lorsqu'il rappelle que la force de la cité ne réside ni dans ses remparts ni dans ses vaisseaux, mais dans le caractère de ses citoyens. La force de l'expertise judiciaire réside de la même manière dans la probité, l'indépendance et le sens des responsabilités de celles et ceux qui la servent.

En 2026, d'une même voix, nous défendrons les principes de notre serment et les valeurs qui fondent notre mission. Ensemble, avec force, caractère et humanité, faisons vivre l'expertise et consolidons sa reconnaissance au service de la justice et de l'État de droit.

Au nom du Conseil national et de l'ensemble de ses administrateurs, je vous adresse mes vœux les plus chaleureux pour 2026 .

2026



Guillaume LLORCA
Président du CNCEJ

Etat des lieux sur la dématérialisation

La dématérialisation de l'expertise judiciaire en France : une révolution en marche

Le monde judiciaire français connaît une transformation numérique sans précédent. L'expertise judiciaire, qu'elle soit civile ou pénale, n'échappe pas à cette mutation profonde qui révolutionne les pratiques professionnelles et accélère le traitement des dossiers.

Au civil : Portalis et OPALEXE, les piliers de la modernisation

Le ministère de la Justice déploie progressivement la chaîne de traitement Portalis, véritable colonne vertébrale de la dématérialisation des procédures civiles. Cette plateforme ambitieuse vise à interconnecter l'ensemble des acteurs judiciaires dans un environnement numérique sécurisé. Pour les experts judiciaires, cette évolution s'accompagne de l'utilisation d'OPALEXE, véritable espace de stockage sécurisé comparable à un drive professionnel. OPALEXE permet aux experts de recevoir leurs missions par voie électronique, d'échanger des pièces avec les parties et les magistrats, et de déposer leurs rapports de manière entièrement numérique. Cette plateforme garantit la traçabilité des échanges, facilite la collaboration entre les différents intervenants et conserve durablement les documents nécessaires au traitement des dossiers.

Au pénal : la PPN et PLEX, une approche différente

Dans le domaine pénal, la Procédure Pénale Numérique (PPN) s'appuie sur PLEX, outil de transfert sécurisé de fichiers entre juridictions et experts. Contrairement à OPALEXE, PLEX fonctionne davantage comme un WeTransfer sécurisé : les fichiers échangés ne restent disponibles que quinze jours maximum. Cette limitation impose aux experts une organisation rigoureuse pour télécharger rapidement les pièces transmises et gérer localement leur archivage.

Le RPJ : vers une harmonisation des données

Le ministère de la Justice développe actuellement le Référentiel des Partenaires de Justice (RPJ), projet structurant qui permettra la convergence des différents annuaires aujourd'hui propres à chaque outil. Le RPJ s'inscrit dans la continuité du déploiement en cours de la dématérialisation des dossiers d'inscription et de réinscription des experts sur les listes de cours d'appel, garantissant une gestion unifiée des données.

Le CNCEJ, acteur majeur dans chacun de ces projets de dématérialisation, accompagne cette transition.

Cette transformation numérique promet une justice plus rapide et efficace.



Daniel MOULY

Président Commission
Informatique



Pour aller plus loin...

Retour sur la Journée des Référents Régionaux OPALEXE (RRO)



Organisée par le Conseil national des compagnies d'experts de justice, cette journée annuelle qui constitue un temps fort de la gouvernance du projet OPALEXE de la dématérialisation échanges dans les expertises judiciaires ordonnées par les juridictions civiles s'est tenue le 10 décembre 2025. Elle a réuni les représentants des compagnies d'experts, les membres de la Commission dématérialisation du CNCEJ, les représentants du Ministère de la Justice ainsi que les équipes d'Oodrive, partenaire historique du projet.

Pas moins de 51 compagnies étaient présentes, incluant l'ensemble des compagnies pluridisciplinaires. Cette participation massive illustre l'importance croissante accordée par les experts aux enjeux de dématérialisation, à leur attention certaine vis à vis des pratiques fiables, sécurisées et conformes aux exigences des textes dans un environnement en évolution des outils numériques du ministère de la justice.

Les RRO sont les interlocuteurs locaux des experts, ils assurent la formation des experts, la communication des informations qui émanent de la commission dématérialisation du CNCEJ, l'accompagnement opérationnel des juridictions y compris la formation et la remontée structurée des difficultés rencontrées sur le terrain. Leur action est cruciale car elle permet d'identifier rapidement les dysfonctionnements, les incompréhensions ou les usages ou pratiques non conformes, et de nourrir les réflexions sur les évolutions nécessaires. Chacun pourra retrouver la liste des référents sur le site du CNCEJ, rubrique Dématérialisation et ainsi connaître celui ou celle parmi eux qui assure cette fonction de relai auprès du référent National.

Fortement engagés, ce réseau constitue un véritable modèle d'organisation interne au CNCEJ.

La gouvernance d'Opalexe repose sur un comité de pilotage associant étroitement le CNCEJ, la Chancellerie, le Conseil national des barreaux et Oodrive. Cette gouvernance permet de croiser les approches métiers, juridiques et techniques, et de garantir que les évolutions de l'outil soient toujours cohérentes avec les pratiques de l'expertise judiciaire et les exigences institutionnelles et procédurales, en permanentes évolutions.

Opalexe constitue un dispositif structurant de la pratique expertale, ayant des impacts directs sur le parfait respect du contradictoire, la sécurité juridique des procédures et la relation sécurisée entre les acteurs judiciaires du procès civil.

Nous avions grand plaisir cette année d'accueillir à cette journée les responsables du Ministère en charge du numérique ; Mme Félicie CALLIPEL, directrice du projet PORTALIS et M. Pierre LECHANTEUX, conseiller d'appui au pilotage numérique, au Secrétariat général du Ministère de la Justice.

La journée des RRO constitue chaque année un véritable temps de travail collectif qui a pour vocation de nourrir la réflexion stratégique sur le statut et les évolutions d'Opalexe, à préparer les arbitrages futurs et à inscrire l'outil dans une trajectoire cohérente avec les projets portés par le Ministère de la Justice, notamment le projet Portalis ou encore selEXPert.

Sur ce point, Mme CALLIPEL a exposé de manière détaillée et clarifiée la stratégie du Ministère en matière de transformation numérique, en replaçant OPALEXE à la place qui est la sienne, dans le projet numérique global porté par le Ministère.

La transformation numérique qui est engagée constitue un levier au service de deux priorités fondamentales : l'amélioration du service rendu aux justiciables et la réduction des délais de traitement des procédures.



Mme CALLIPEL a souligné que le paysage applicatif actuel du ministère, notamment en matière civile, est historiquement fragmenté, de nombreux applicatifs anciens coexistent sans réelle interopérabilité, générant des ruptures de chaîne, des ressaisies multiples et une complexité accrue pour les agents de justice.

C'est dans ce contexte qu'a été lancé le projet Portalis, avec l'ambition de refonder en profondeur le suivi des procédures civiles. Portalis a vocation à devenir l'applicatif national unique de gestion des procédures civiles, depuis la saisine jusqu'à la décision, en intégrant l'ensemble des étapes du processus juridictionnel. Son déploiement est progressif et il est fixé pour les tribunaux judiciaires et les cours d'appel, à l'horizon 2028.

Mme CALLIPEL insiste sur le fait que Portalis n'a pas vocation à se substituer à Opalexe, mais à s'articuler avec lui. Opalexe demeure l'outil métier de référence pour le déroulement opérationnel de l'expertise, tandis que Portalis assure le suivi procédural et institutionnel du dossier.



Mme CALLIPEL souligne la qualité du travail mené avec le terrain, notamment au travers d'ateliers associant experts, greffiers, magistrats et partenaires techniques. Le rôle des RRO est particulièrement apprécié et jugé déterminant pour faire remonter les besoins et contribuer à la construction d'un écosystème numérique judiciaire cohérent et opérationnel.

M. LECHANTEUX, Conseiller d'appui au pilotage numérique, au Secrétariat général du Ministère de la Justice a complété l'intervention de Mme CALLIPEL en apportant un éclairage plus technique et organisationnel sur la stratégie numérique du Ministère.

Il rappelle que la stratégie du Ministère repose sur le principe d'applicatifs spécialisés, chacun répondant à des besoins métiers clairement identifiés. Portalis, Opalexe, seLEXpert ou encore les applicatifs pénaux ont chacun une vocation propre. L'enjeu n'est donc pas de créer un outil unique qui ferait tout, mais de garantir que ces applicatifs puissent communiquer entre eux de manière fiable et sécurisée. Cette interopérabilité repose notamment sur le développement et l'exposition d'API

(NdR :

interface de programmation d'application), permettant des échanges automatisés de données sans ressaïssies manuelles. Une telle approche présente plusieurs avantages majeurs ; elle permet de sécuriser les données et les échanges, en s'appuyant sur des référentiels maîtrisés et des mécanismes d'authentification robustes. Elle permet également de fluidifier les parcours utilisateurs, en limitant les ruptures de chaîne et les manipulations redondantes. Enfin, elle offre une plus grande agilité dans le temps, chaque applicatif pouvant évoluer à son rythme sans remettre en cause l'ensemble de l'écosystème.

M. LECHANTEUX insiste sur l'enjeu majeur de sécurisation juridique et organisationnelle, chacun doit prendre conscience de la gravité des dérives et des pratiques non conformes. A ce titre, l'accès des agents de justice aux dossiers d'expertise Opalexe sera prochainement piloté par les systèmes d'habilitation internes du Ministère, en fonction de leur rattachement à une juridiction ou à un service. Cette approche permettra de dissocier clairement la gestion des accès, qui relève de la responsabilité de la justice, de celle de la gestion des expertises, qui relève d'Opalexe.

M. LECHANTEUX insiste sur l'enjeu majeur de sécurisation juridique et organisationnelle. Elle permet de recentrer chaque acteur sur son périmètre de compétence et d'éviter que des outils comme Opalexe aient à gérer des problématiques internes aux juridictions, telles que les mutations ou les réorganisations de services.

Les évolutions d'OPALEXE pour 2025 ont été rappelées, 4 lots d'un programme de 7 ont déjà été réalisés. Ces évolutions, largement invisibles pour les utilisateurs, ont jusqu'alors principalement concerné des transformations progressives et structurées de l'outil, engagées depuis plusieurs années. Les développements visent donc à faire évoluer Opalexe vers une architecture plus modulaire, fondée sur l'exposition d'API et la dissociation progressive des briques fonctionnelles.

Cette transformation constitue également un prérequis indispensable à l'intégration d'Opalexe dans l'écosystème numérique porté par Portalis.

Les évolutions déjà mises en production sont rappelées, parmi lesquelles figurent :

- la refonte de l'interface utilisateur,
- l'amélioration des mécanismes de sécurité,
- l'évolution des notifications,
- la fiabilisation des coffres-forts,
- les évolutions des écrans de désignation et de création des expertises.

Elles ont été conçues en tenant compte des retours du terrain et des besoins exprimés lors des précédentes Journées des RRO, des décisions et arbitrages prises par la commission dématérialisation et du comité de pilotage.



Le planning des développements en cours a été présenté en séance, en mettant l'accent sur plusieurs chantiers structurants.

Un focus particulier est consacré au chantier en cours relatif aux mutations des agents de justice, identifié de longue date comme un point sensible. Il est rappelé que le fonctionnement actuel repose sur un rattachement des expertises à une personne physique, ce qui génère des difficultés importantes en cas de mutation, de départ ou d'absence prolongée.

Le parcours présenté repose sur une logique plus sécurisée et automatisée. L'agent concerné devra déclarer sa mutation dans l'outil, déclenchant un traitement automatisé destiné à gérer le transfert des dossiers. Deux situations sont distinguées :

- lorsque le remplaçant est connu et identifié, le rattachement peut être opéré directement,
- lorsque le remplaçant n'est pas connu, des mécanismes transitoires sont prévus, avec l'intervention du support.

Ce chantier vise à fiabiliser les parcours, à réduire les interventions manuelles et à limiter les impacts des changements d'affectation sur le déroulement des expertises. Il s'inscrit dans une trajectoire plus large intégrant à terme la notion de greffe comme entité en remplacement de l'entité greffier, personne physique.

Celui des développements des prochaines années a été présenté et il doit faire l'objet d'une priorisation de ces items. Un sondage a été adressé au RRO de manière à recueillir, parmi une trentaine de points, ceux considérés comme les plus attendus par le terrain, précision faite que certains besoins qui émanent des profils justice et avocat sont quant à eux recueillis lors des comités de pilotage et qu'ils viendront compléter ces priorités.



Les échanges avec la salle ont été particulièrement nourris lors de cette journée. De nombreux RRO ont pris la parole pour partager leur expérience, exprimer leurs attentes et leurs préoccupations, notamment en matière de traçabilité, de notifications et de sécurisation du contradictoire.

Les RRO ont exprimé une attente forte de lisibilité : ils souhaitent pouvoir disposer d'éléments clairs et compréhensibles leur permettant d'expliquer le fonctionnement des évolutions, le sujet des limites de la responsabilité de l'expert a été abordé, dans ce contexte de la dématérialisation.

La Journée nationale des RRO s'est achevé sur un constat partagé : la maturité du projet Opalex, la solidité du partenariat entre le CNCEJ, Oodrive et le Ministère de la Justice, et le rôle déterminant du réseau des Référents Régionaux Opalex dans la réussite de la dématérialisation des expertises judiciaires.

Après plus de 11 années de déploiement de l'outil nous nous situons à une étape importante. La transformation numérique à objectif 2028, dans laquelle il a été rappelé toute la place et l'importance d'OPALEXE dans l'écosystème des outils du Ministère, intègre nos pratiques qui doivent sans délai s'y associer en excluant celles, encore trop courantes, non sécuritaires dans les échanges entre les intervenants. Les textes et leurs récentes évolutions (décret du 8 Juillet 2025 modifiant l'art. 748 et Arrêté du 29 aout 2025 fixant la liste des dispositifs de communication électronique auxquels il peut être recouru) doivent être connus et intégrés par les experts : OPALEXE constitue bien le seul procédé de communication électronique auquel les experts peuvent avoir recours.



Pascal GAUTHIER
Président Commission
Dématérialisation



LE POINT DES COMMISSIONS

GROUPE DE TRAVAIL PAIEMENT DES EXPERTISES PÉNALES

DERNIÈRE MINUTE – Le Sénat vote la dévalorisation du paiement des expertises pénales.

Sur la base d'une proposition de Loi initiale ambitieuse, qui confirmait que le paiement des expertises pénales relevait du Code de la commande publique et après avoir entendu, mais certainement pas écouté le CNCEJ, la haute chambre a adopté le 14 janvier 2026 une Loi visant à « ... faciliter l'exercice des missions d'expert judiciaire » qui prévoit que le paiement des expertises pourra avoir lieu dans un délai de 180 jours à partir d'une date fixée par la Chancellerie, fait disparaître l'indemnité de retard et envisage un calcul des intérêts moratoires à un taux fixé par décret.

Grave atteinte à l'égalité des citoyens devant la Loi, cette proposition va permettre à l'ordonnateur public de décaler sans pénalité à 300 jours le paiement des expertises pénales uniquement parce qu'il n'a pas le budget pour les honorer ni la capacité technique à calculer les conséquences du retard.

Ce n'est évidemment pas acceptable et le Conseil National se prépare à tenter d'en convaincre les députés à qui le texte vient d'être transmis.



Gilles DEVILLERS

Président du groupe de travail
paiement des expertises pénales





LE POINT DES COMMISSIONS

COMMISSION INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

USAGES DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE PAR LES EXPERTS DE JUSTICE : RÉSULTATS DU SONDAGE ET PERSPECTIVES

La commission IA & Expertises, co-présidée par Roselyne BELLEPAUME et David BRUTIN, a pour vocation d'accompagner les experts de justice face à l'irruption massive de l'intelligence artificielle dans les expertises.

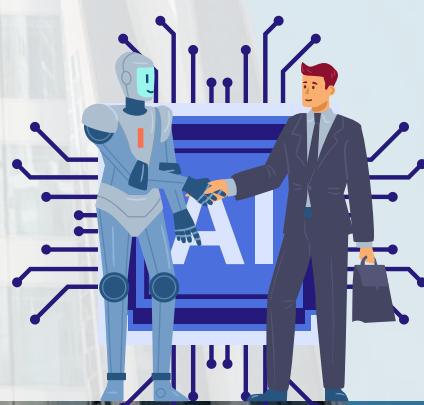
Afin de normaliser les usages, un sondage a été diffusé à près de 10 000 experts inscrits. Avec plus de 1 500 réponses, les résultats révèlent une réalité contrastée : plus d'un expert sur trois utilise déjà des outils d'IA dans le cadre de ses missions, notamment pour la recherche documentaire ou même la rédaction, tandis qu'aucun ne déclare leur accorder une confiance totale. Deux tiers des répondants adoptent une posture de vigilance raisonnée, percevant l'IA à la fois comme une opportunité et comme un risque.

La commission a engagé plusieurs travaux structurants devant aboutir, d'ici l'été, à un guide pratique attendu par une majorité d'experts : analyse des usages par profession, réflexion sur les risques juridiques, déontologiques et techniques. L'objectif est clair : permettre un usage éclairé, maîtrisé et conforme aux exigences de l'expertise devant toutes les juridictions françaises.



David BRUTIN

Président de la commission IA



● HOMMAGES À JACQUES ROMAN ●

Mesdames et Messieurs les Magistrats, Présidents, chers Confrères Experts.

Jacques ROMAN vient de nous quitter courant octobre.

Je m'souviens de Jacques ROMAN Expert de haut niveau, Architecte de son état,

Expert près la PREFECTURE DE POLICE DE PARIS,
puis expert de JUSTICE Près la COUR D'APPEL DE PARIS,
et surtout Président de l'UNION DES COMPAGNIES D'EXPERTS
l'UCECAP qui nous réunit aujourd'hui.

Né à ORAN d'un père architecte, Jacques était peu prolixe sur sa jeunesse et ses études secondaires en Algérie. Certes, être obligé de quitter la mer et la vie douce à ORAN lui en a coûté. Sa jeunesse, ses études secondaires en Algérie ... la nostalgie l'invitait parfois à imaginer un voyage ayant valeur de pèlerinage en Algérie avec quelques-uns de ses confrères architectes.

La grande étape et non sans mal, fut l'arrivée en métropole à Paris, le bachot, l'École des Beaux-Arts. Il s'inscrit dans la grande lignée des LECOMTE, LAGNEAU et surtout Pierre VIVIEN, son maître éminent. Diplômé début 64, il installe son cabinet... Il est promu architecte de la Préfecture de Paris, appelé à l'époque « Architecte de Sécurité », est-ce bien toujours le cas... ?

Je m'souviens de Jacques et de quelques anecdotes parfois savoureuses, poignantes... les arrêtés de périls qu'il évoquait avec une certaine émotion... Vider et vite, les immeubles de tous ses occupants avant quoi que ce soit, était son crédo.

La grande affaire au sein de la PREFECTURE DE POLICE DE PARIS fut l'effondrement d'une cour d'école du 13^{ème} arrondissement au début 2003 ... Il intervint après coup. Seules la RATP et la Ville de Paris étaient en cause, mais quelle émotion lorsqu'il évoquait ce pénible sinistre et l'attitude des politiques en pareille circonstance...

Je m'souviens de sa brillante élection de Président de l'UCECAP et de notre centre de formation. L'unanimité de tous les Présidents de Compagnies, à cette époque ! Succéder à notre éminent confrère Pierre LOEPER, n'avait rien d'évident !

Je m'souviens de Jacques et de ses exigences dans la gestion de cette palette d'Experts si diverse.

Jacques, à l'UCECAP, fut l'homme des rencontres et des partages : MAGISTRATS-EXPERTS, AVOCATS-EXPERTS ...

Je m'souviens des balbutiements de la dématérialisation de l'expertise, la grande affaire OPALEXE, et la mise en place des règles de déontologie.

Jacques était un très grand sportif, voire un athlète : la voile, la pêche sous-marine, le ski que nous évoquions souvent. Au retour de vacances d'été, en pleine forme ... bronzé... magnifique...

Je m'souviens de ses réponses cinglantes à quelques grincheux, les insatisfaits, il y en avait quelques-uns, èà l'époque...

Une matinée au salon de l'Agriculture, les gros animaux n'étaient pas vraiment son affaire... café ? jus d'orange ? non ! un petit blanc sec ??? Jacques aimait la vie par dessus tout !

Jacques, homme chaleureux était l'ami de tous ! Comme il aimait à le dire, l'architecture se conduit sur des fondations solides, il doit en être de même de la confraternité, de la réunion d'expertise, de l'étude et du rapport qui s'en suit.

Homme d'humanité, Jacques avait un profond respect de l'Autre.

Je m'souviens aussi, lors d'un congrès du Conseil National, avec notre Jazz-Band maison conduit par notre confrère Laurent VERDEAU, d'une démonstration de Rock ! Là, je m'adresse à vous Madame, quel couple magnifique vous formiez tous les deux !

Je m'souviens aussi de l'évocation des fonctions municipales à BARBIZON. Tu vois, me disait-il, « c'est très difficile de faire avancer des projets, si brillants qu'ils soient ».

Je m'souviens de Jacques, un humaniste, une personnalité hors du commun, toujours à la recherche du partage et du consensus dans son art, dans ses fonctions d'Expert, dans ses amitiés, un homme heureux et enthousiaste qui nous manque déjà cruellement.

Rappelons-nous les bons moments, tout ce qu'il nous a apporté, ainsi, Je vous propose maintenant, mes cher Amis, une minute de silence et de mémoire en hommage à Jacques.



Etienne-Philippe HECKLÉ
Membre d'honneur du CNCEJ

Hommages rendus le 16 décembre 2025 à la Première Chambre de la Cour d'Appel de Paris.





COLLOQUE CNB/CNCEJ 2026

QU'EST-CE QU'UN BON RAPPORT D'EXPERTISE ?

VENDREDI 03 AVRIL 2026
DÈS 13 HEURES 30 À LA MAISON DE LA CHIMIE À PARIS

Écrivons ensemble une nouvelle page de notre guide pratique des Avocats et des Experts en participant à notre 15^e colloque CNB/CNCEJ

Le CNCEJ et le CNB organisent conjointement depuis maintenant 15 ans un colloque annuel qui réunit ensemble, des experts, des avocats et des magistrats.

Ce colloque est un lieu d'échanges, de réflexions, de propositions, dont les actes augmentent chaque année d'un tome la bibliothèque des bonnes pratiques entre avocats et experts.

La participation habituelle des plus hauts magistrats des différents ordres juridictionnels et la participation annoncée de nombreux chefs de juridiction témoignent de l'intérêt que portent les magistrats à nos travaux auxquels ils contribuent.

Ce colloque annuel est une manifestation majeure à laquelle tous les experts devraient participer, en présentiel ou en distanciel. Et ce d'autant plus que les récents textes relatifs à l'expertise, notamment le décret du 18 juillet 2025, ne seront pas sans conséquence sur notre activité.

Au-delà de l'intérêt intellectuel que ce colloque apportera individuellement à chacun des experts qui s'y inscrira, la forte mobilisation espérée de chacun d'entre nous, contribuera au renforcement de la représentativité du corps expert dans son ensemble, auprès du ministère de la justice que nous savons déjà représenté au 15^e colloque CNB/CNCEJ du 3 avril 2026 à la Maison de la Chimie).

Au-delà de l'intérêt intellectuel que ce colloque souhaite apporter individuellement à chacun des experts qui s'y inscriront, la forte mobilisation espérée des experts à ce colloque, contribuera au renforcement de l'influence du corps expert dans son ensemble, auprès du ministère de la justice que nous savons déjà représenté au 15^e colloque CNB/CNCEJ du 3 avril 2026 à la Maison de la Chimie).



COLLOQUE CNB/CNCEJ 2026

QU'EST-CE QU'UN BON RAPPORT D'EXPERTISE ?

SUITE...

Le thème, cette année, prend la forme d'une question : Qu'est-ce qu'un bon rapport ?

Vaste, immense, question. Qui entraîne d'autres questions : un bon rapport pour l'un des acteurs de l'expertise l'est-il pour un autre, pour les autres ? Qu'en était-il attendu ? Comment s'insère-t-il dans le catalogue des modes de règlement des conflits, qu'ils soient judiciaires, administratifs, alternatifs, conventionnels et autres ?

Le rapport est écrit par l'expert mais c'est une œuvre collective, quelle est la part de chacun, comment s'exprime-t-elle, comment se construit-elle, quelle est sa part dans la qualification de bon rapport ?

Un bon rapport est-il apte à inviter les parties à transiger ? Un mauvais rapport peut-il faciliter un accord entre les parties et un bon rapport peut-il empêcher un tel accord ?

Quel est le devenir d'un bon rapport s'il ne sert pas à une transaction ? Quand et comment peut-il être contesté ? Comment savoir si l'on a rendu un bon rapport ?

Cette liste de questions est très loin d'être exhaustive, les réunions de préparation montrent la richesse du thème, les orateurs feront leurs les qualités d'un bon rapport qui doit être clair, concis, précis et complet. Ils seront également clairs, concis, précis et complet, ce sera un excellent colloque sur ce thème consacré à la finalité des activités de l'expert, la rédaction d'un bon rapport.

L'auditoire, présent ou en distanciel, pourra poser des questions par l'intermédiaire d'un chat, comme nous le pratiquons depuis trois ans.

Au terme du colloque, les présents à la Maison de la Chimie sont conviés à des échanges autour d'un – et de plusieurs – verres, champagne ou jus de fruits, au choix.

Les droits d'inscription sont fixés à 65 €, les modalités seront bientôt portées à la connaissance des experts par le secrétariat du CNCEJ via un courriel.

Une attestation de participation sera disponible sur Internet.

Cochez la date sur vos semainiers, ce sera un grand, un très grand colloque.